

Nombre de conseillers en exercice 33  
Présents 20  
Votants 29  
Date de convocation 01/07/2024

**PROCÈS VERBAL**  
**Séance du Conseil municipal**

**9 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

**Étaient présents (P) ou absents (A)**

ANGER Jean-Pierre	A	BEAUSSIER Florence	A	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	A	BIZET Brigitte	A
CAILLY Dominique	A	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	P
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	A	LETESSIER Bertrand	P	LOIVET Magalie	A
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	A	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

**Avaient donné pouvoir** : Dominique Maupas à Frédérique Roullier, Jean-Pierre Anger à Patrick Hergault, Thérèse Brard à Josette Porquet, Éric Leroy à Christophe Lecordier, Florence Beaussier à Isabelle Lorgeoux, Dominique Cailly à Daniel Decosse, Erwan Gicquel à Edith Besnard, Brigitte Bizet à Christophe Gouasdon, Magalie Loivet à Emilie Thomas.

Madame le Maire ouvre la séance.

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil municipal a choisi Frédérique Roullier pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024**

Madame le Maire invite les membres du Conseil municipal à formuler leurs observations sur le procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal du 11 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

**3. Résultat – Consultation fourniture d'électricité**

Madame le Maire rappelle qu'un contrat sur le prix de l'électricité avait été signé pour l'ensemble des points de livraison. Ce contrat arrivait à échéance le 1er mai 2024.

Afin de négocier au mieux ce contrat, la collectivité a fait appel à une assistance pour la mise en place de ce nouveau marché d'électricité. Ainsi la société Keenergy a accompagné la collectivité dans la démarche. La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert.

« Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique. L'accord-cadre donnera lieu à l'émission de marchés subséquents avec maximum (L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14), s'exécutant par un bon de commande initial (la notification du/des marchés subséquents vaut bon de commande unique d'exécution du contrat) et des ordres de service. L'accord-cadre sera multi-attributaires

(sous réserve d'un nombre suffisant d'offres) ». Une seule entreprise a répondu. Le marché a été déclaré infructueux.

Une consultation a été lancée. 2 entreprises ont répondu : EDF et Total Energie.

La commission d'appel d'offres a retenu l'offre la plus avantageuse : Total Energie

Josette Porquet souligne que la collectivité a pris un cabinet pour gérer ce marché du fait de sa complexité et complète en précisant qu'il y a 89 points de livraison différents dont 54 pour les bâtiments et 35 pour l'éclairage public. Dans le contrat il est possible d'ajouter 10 % de points supplémentaires sans négociation. Annick Gruson demande quelle est la durée du contrat. Josette Porquet répond que ce contrat est de 32 mois, il se terminera le 31 décembre 2026.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Prend acte de cette consultation.

#### **4. Résultat consultation marché aménagement voiries**

Madame le Maire dit que la commune déléguée de Tinchebray envisage des travaux de voirie à plusieurs endroits de la commune, à savoir :

- Espace multimodal - Médiathèque
- Rue de la geôle
- Aménagement « Les Hauts Champs ».

Un marché, défini en 3 lots, a été lancé. L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée en fonction de 2 critères :

60 % sur la valeur technique

40 % sur le prix de la prestation.

- Lot 1 Espace multimodal – Médiathèque : 2 entreprises ont répondu : Eiffage et Elie TP.
- Lot 2 Rue de la Geôle : 2 entreprises ont répondu : Eiffage et Elie TP.
- Lot 3 Aménagement Les Hauts Champs : 3 entreprises ont répondu : Eiffage – LTP Loisel et Elie TP.

La commission d'appel d'offre a retenu l'entreprise Eiffage pour les 3 lots.

- Lot 1 : montant de 340 856.30 € HT,
- Lot 2 : montant de 210 199.87 € HT,
- Lot 3 : montant de 294 486.55 € HT.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Prend acte de cette consultation.

#### **5. Tinchebray – Classement des chemins ruraux n°17 et 19 en voies communales**

Madame le Maire explique que dans la voirie communale, il faut distinguer les voies communales qui appartiennent au domaine public de la commune et le chemin rural qui appartient au domaine privé.

Il existe aussi les voies privées qui appartiennent à des personnes privées : chemins et sentiers d'exploitation, chemin de desserte, chemin de terre, chemin de voisinage, chemin forestier.

Les voies communales sont inaliénables (obligation de déclassement préalable à toute cession) et imprescriptibles (pas de prescription trentenaire), ouverte à tous (non réservé au seul usage des riverains) et l'entretien y est assuré par la collectivité.

Les chemins ruraux peuvent être vendus après enquête publique s'ils cessent d'être affectés à l'usage public. L'entretien n'y est pas obligatoire par la commune. La circulation peut être limitée (par exemple interdiction des véhicules à moteur).

Les chemins ruraux n° 17 et 19 sont des routes déjà existantes et compte tenu que cette opération ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte des voies, leur classement en voies communales ne nécessite pas d'enquête publique. Aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement des voies communales est prononcé par le Conseil municipal.

Le classement de ces chemins en voies communales permet aussi d'ajuster le calcul de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) puisque la longueur de la voirie est une donnée prise en compte dans le calcul de la DGF.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Demande que les chemins ruraux n°17 & 19 soient classés dans les voies communales,
- Demande la mise à jour du tableau de classement des voies communales,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **6. Tinchebray – Acquisitions et cessions terrain « les hauts champs »**

Madame le Maire donne la parole à Christophe Lecordier, en charge du dossier.

Dans le cadre des travaux à effectuer au lieu-dit « Les Hauts Champs », il y a lieu de régulariser par des cessions ou des acquisitions de terrains pour élargir, aligner la voirie et régulariser le cadastre avec la réalité du terrain. En effet après étude des plans, et, avant tous travaux, il est impératif d'aligner la voirie sur les points suivants :

- Acquisition d'une petite bande de terrain auprès de Madame Augusta Crooks et Monsieur Hampton Anderson à l'euro symbolique. La commune prendra en charge les frais de bornage et d'acte notarié.
- Cession d'un petit terrain à Monsieur et Madame Sébastien Leray à l'euro symbolique pour régulariser le cadastre avec la réalité du terrain. Monsieur et Madame Leray prendront à leur charge les frais de notaire. Les frais de bornage seront pris en charge par la commune.
- Acquisition des parcelles n° 85 et 86, classées en terrain constructible mais non viabilisées, pour une superficie totale de 629 m<sup>2</sup> au prix de 7 300 € auprès de Mmes Chauvin Lindsay et Prescillia. La commune prendra en charge les frais de bornage, d'acte notarié et des frais d'hypothèque.

Benoît Rault demande si l'élargissement ne concerne que la partie basse. Josette Porquet et Christophe Lecordier répondent que l'idée est d'élargir du début à la fin, mais le projet n'est pas encore finalisé.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Accepte les différentes cessions ou acquisitions selon les conditions énoncées,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier auprès de l'office notarial de Tinchebray.

### **7. Tinchebray – Conventions EPFN – Val fleuri – centre bourg**

Madame le Maire rappelle que la commune déléguée de Tinchebray a deux projets en cours avec l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) :

Un premier projet sur le Val Fleuri où il y a lieu de signer une convention pour les travaux de désamiantage, déconstruction, traitement des déblais issus de la démolition et de la dépollution des lieux et pose de clôture en fin de chantier.

L'enveloppe des travaux est estimée à 450 000 € HT, financé à 40 % par la Région, 40 % par l'EPFN et les 20 % à la charge de la collectivité soit 90 000 € auquel s'ajoute la TVA, soit un reste à charge de 108 000 €.

Le deuxième projet, nécessitant une seconde convention, consiste à démolir et dépolluer une friche industrielle afin de réaménager ce quartier, sur les biens situés rue de Vire à Tinchebray.

L'enveloppe des travaux est estimée à 400 000 € HT, financé à 40 % par la Région, 40 % par l'EPFN et les 20 % à la charge de la collectivité soit 80 000 € auquel s'ajoute la TVA, soit un reste à charge de 96 000 €.

Par ailleurs, lors du Conseil municipal en date du 12 octobre 2021, la collectivité a acté l'achat auprès de Madame Kerrad d'un garage situé sur la parcelle AC 861, imbriqué dans les parcelles dont la commune est propriétaire. Cependant, en complément de la délibération antérieure, l'ancienne propriétaire a contacté les services de la mairie en imposant des conditions à cette vente :

- Construction d'un mur en continuité de celui existant
- Retrait de l'amiante sur un petit abri
- Abattage d'un peuplier et d'un pin

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les deux conventions de travaux auprès de l'EPFN, en vue des travaux à réaliser, dans le cadre du Fonds Friches,
- Accepte les conditions imposées par Madame Kerrad pour l'acquisition du garage situé sur la parcelle AC 861.

#### **8. Tinchebray – Demande de subvention CAF – aménagement extérieur micro crèche**

Madame Le Maire expose que la micro-crèche « Récré à Neuf » actuellement située dans la Résidence des pommiers – rue des Bourreliers va bientôt déménager dans une partie des locaux de l'école maternelle André Breton.

Les travaux seront terminés pendant les vacances scolaires pour une ouverture le 26 août dans ces nouveaux locaux. Ces travaux ont bénéficié d'une subvention de la CAF de 81 364 €.

Cependant, l'aménagement extérieur reste à faire. Une estimation de ces travaux a été établie pour un montant total HT de 60 144.87 €.

Afin de financer ces travaux, il est proposé de solliciter une subvention auprès de la CAF.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Valide les travaux d'aménagement de l'extérieur de la nouvelle micro crèche,
- Sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de la CAF pour le financement de ces travaux,
- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches relatives à ces dossiers et à signer tous documents concernant ce dossier.

#### **9. Saint Jean des Bois – Tarifs location gîte communal**

Madame le Maire dit que la commune déléguée de Saint Jean des Bois souhaite réviser les tarifs de location du gîte.

Type de location	Tarif été Du 01/06 au 30/09		Tarif hiver Du 01/10 au 31/05	
	Ancien	nouveau	Ancien	nouveau
Gîte entier /15 personnes	Loyer : 200 € + charges : 22.50 €	<b>225 €+ 22.50 €</b>	Loyer : 200 € + charges : 45 €	<b>225 € +45 €</b>
Gîte du haut /13 personnes	Loyer : 180 € + charges : 19.50 €	<b>195 € +19.50 €</b>	Loyer : 180 € + charges : 39 €	<b>195 € + 39 €</b>
Chambre seule 2 personnes	Loyer : 30 € + charges : 3 €	Pas de changement	Loyer : 30 € + charges : 6 €	Pas de changement
Nuitée Supplémentaire Gîte 15 personnes	Loyer : 100 € + charges : 22.50 €	Pas de changement	Loyer : 100 € + charges : 45 €	Pas de changement
Nuitée Supplémentaire Gîte 13 personnes	Loyer : 100 € + charges : 19.50 €	Pas de changement	Loyer : 100 € + charges : 39 €	Pas de changement
Tarif nuitée/ouvrier	Loyer : 13.50 € + charges : 1.50 €	13.50 € + <b>1.53 €</b>	Loyer : 12 € + charges : 3 €	<b>13.50 €+3.03 €</b>
Ménage gîte (sur option)	90 € - <b>100 €</b>			
Location de draps	2.50 €/drap			

A cela s'ajoute la taxe de séjour instituée par le Conseil communautaire : à savoir 2 % du tarif de location (hors charges).

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Fixe les tarifs tels que présentés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

### **10. Saint Jean des Bois – loyer commerce**

Madame le Maire informe que selon le bail signé avec Madame Cécile Lefranc le 29 juillet 2021, une révision triennale devrait être appliquée sur son loyer.

En effet, si la révision triennale est appliquée, le loyer, actuellement de 550 € HT mensuel, augmente de 125.94 € soit 675.94 €/mois.

Au vu du contexte actuel et en soutien des commerces ruraux, Josette Porquet propose de maintenir le loyer à 550 €/mois.

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Maintient le loyer à 550 € HT par mois sans appliquer la révision triennale telle que prévue dans le bail signé le 29 juillet 2021.

### **11. Frênes – Sécurisation – convention et subvention FAL**

Madame le Maire laisse la parole à Évelyne Groussard-Hubert, Maire déléguée de Frênes, pour présenter ce dossier.

La commune déléguée de Frênes souhaite installer un plateau surélevé sur la route départementale n° 54, axe Montsecret-Frênes, à l'entrée du bourg, afin de faire ralentir les véhicules et sécuriser le carrefour.

Les travaux sont estimés à 37 723.88 € HT.

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Sollicite une subvention auprès du Conseil départemental la plus élevée possible au titre du FAL,

- Dit que les crédits sont ouverts au budget,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer avec le Conseil départemental une convention d'autorisation de réalisation de travaux sur le domaine public départemental pour ce projet.

## 12. Rétrocession camion porte échelle

Madame le Maire relate qu'en 1961, l'amicale des sapeurs-pompiers de Tinchebray avait acheté un camion porte échelle d'incendie à la ville de Paris.

Ensuite l'amicale l'avait cédé à la commune qui, en compensation, devait payer les frais de carte grise, d'entretien et d'assurance.

Aujourd'hui, l'amicale des sapeurs-pompiers souhaite récupérer ce camion de collection. Il est proposé de leur restituer gratuitement.

### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte la restitution gratuite du camion porte échelle d'incendie à l'amicale des sapeurs-pompiers.

## 13. Admission en non-valeurs

Madame le Maire informe que la trésorerie apure régulièrement les dettes des redevables non solvables.

Le comptable ne peut recouvrer les titres auprès de plusieurs redevables et demande l'admission en non-valeurs.

Le montant s'élève à 749.28 € de créances irrécouvrables (décès, parti sans laisser d'adresse...)

Sachant que si le débiteur redevient solvable, la collectivité peut à nouveau réclamer le paiement.

### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte d'inscrire sur le budget général en non-valeurs la somme de 749.28 €.

## 14. Tinchebray bocage – Décision modificative n°3

Madame le Maire propose de voter la décision modificative suivante, portant principalement sur l'inscription des subventions notifiées sur plusieurs opérations, des crédits supplémentaires sur la voirie, la vidéosurveillance, la résidence des 4 saisons, les hauts champs, la micro crèche, le cimetière de Beauchêne, le carrefour du Lion d'or et l'école St Cornier des Landes.

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
6163	2315	Voirie 2023 - facture Courteille	32 000,00	6245	1323	Aménagement les Hauts Champs DETR 2024	100 000,00
4010	2158	Réseau évacuation Résidence SCL	8 500,00	6096	1323	Réserve Incendie CÉMOI DETR 2024	185 430,00
6052	2188	Vidéosurveillance Tinchebray	40 000,00	6121	1316	Aménagement de la Micro crèche CAF	81 364,00
6245	2312	Aménagement les Hauts Champs	40 000,00	9010	13461	Vidéoprotection Ty Beauchêne SCL DETR 2024	27 000,00
6121	2313	Aménagement de la Micro crèche	25 000,00	6087	1322	Solde Fond Vert Eclairage Public Bâtiment TyB	25 200,00
1006	21316	Cimetière Beauchêne	10 000,00	4003	1641	Ecole Saint Cornier	10 000,00
6116	2313	Carrefour du Lion d'Or	30 000,00	6096	1641	Emprunt Réserve Incendie CÉMOI	- 152 130,00
4003	21312	Ecole Saint Cornier	10 000,00	6121	1641	Emprunt Aménagement de la Micro Crèche	- 81 364,00
<b>Total dépenses</b>			<b>195 500,00</b>	<b>Total recettes</b>			<b>195 500,00</b>

### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision telle que présentée.

## 15. Subventions aux associations

Madame le Maire laisse la parole à Daniel Decosse, Adjoint en charge des associations.

Il rappelle qu'une subvention ne peut être accordée à une association qui n'en aurait pas formellement fait la demande et rempli le formulaire prévu à cet effet. En règle générale les subventions sont mandatées pendant les vacances d'été.

L'association bénéficiaire est tenue de fournir une copie certifiée de son budget et de ses comptes sur l'exercice écoulé, et tout document témoignant des résultats de ses activités.

Les conseillers municipaux dirigeant une association ne prennent pas part au vote concernant ladite association.

Daniel Decosse présente la liste des associations pouvant prétendre à une subvention.

Année 2024	€	Année 2024	€
ACT (association culturelle Tinchebray)	500 €	Harmonie municipale St Cornier des Landes	700 €
ADMR de Tinchebray Bocage	300 €	Judo club	1 525 €
Association Sportive St Rémi (rhodos)	300 €	La Chanterelle	380 €
Aide aux devoirs (St Cornier des Landes)	70 €	Le Normandy	1 000 €
Amicale laïque de la petite A TY	350 €	Le savoir et le fer (Larchamp)	50 €
Amicale des chasseurs St Cornier des Landes	250 €	Mobylis	300 €
Amicale des secouristes de Tinchebray Bocage	550 €	Ligue contre le cancer	140 €
Amis du clou et du sabot (St Cornier des Landes)	230 €	Sapeurs-pompiers de Chanu	100 €
Anciens combattants de Frênes	400 €	Mutilés de guerre	80 €
APAEI du bocage Virois (Larchamp)	200 €	Prévention routière Larchamp	70 €
Arts et Loisirs Tinchebray (TF)	1 966 €	Patronage St Joseph (Tennis de table)	2300 €
AS Collège Albert Camus	300 €	Pétanque	310 €
Banque alimentaire de l'Orne	360 €	Repas des Aînés de St Cornier des Landes	800 €
Comité des Fêtes Yvrandes	150 €	Solidarité bocage	100 €
Club de l'amitié de Frênes	300 €	Sapeurs-pompiers Lonlay l'Abbaye	300 €
Club de loisirs des aînés de st Cornier des Landes	250 €	Sapeurs-pompiers Tinchebray	550 €
Club des amis d'Yvrandes	150 €	Secours catholique délégation Orne Calvados	340 €
Club retraités Tinchebray	350 €	Société de chasse de Tinchebray	250 €
Combattants et prisonniers de guerre d'Yvrandes	150 €	Société de chasse d'Yvrandes et de St Jean des Bois	120 €
Comice agricole cantonal de Tinchebray - Yvrandes	50 €	Société de chasse de Frênes	200 €
Comice communal (St Cornier des Landes)	230 €	Soins santé de Tinchebray	130 €
Comice d'arrondissement - Domfront	200 €	Ty GRTEAM union commerciale artisanale	500 €
Comité de jumelage (St Cornier des Landes)	250 €	Théâtre Les Jacques	250 €
Comité des fêtes animation de Beauchêne	600 €	Tinchebray cyclo (sous réserve demande)	400 €
Comité des fêtes Frênes	600 €	Tinchebray sport tennis	1 525 €
Comité des fêtes St Cornier des Landes	1 800 €	UNC AFN TY (exceptionnel : habillement 300 € subvention habituelle 310 €)	610 €
Croix rouge - TY bocage	330 €	UNC St Cornier des Landes	250 €
Ensemble et en forme	500 €	Union des Anciens combattants - Beauchêne	100 €
Comité des fêtes St Jean des Bois	150 €	USEP Frênes	300 €
FSE Albert camus	150 €	Vélo club Domfrontais (sous réserve demande)	400 €
FSE St Rémi	150 €	Esprit spartiate (boxe)	400 €
Générique	300 €	Union sportive Frênes (foot)	1 100 €
JST	4 575 €		

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Accorde une subvention aux associations suivant la liste présentée.

**16. Rapport de la Chambre Régionale des Comptes**

Madame le Maire indique que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Normandie a procédé à l'examen de la gestion de la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco pour les exercices 2018 à 2022.

A l'issue de ce contrôle, la CRC a transmis un rapport d'observations définitives à la Communauté de communes le 25 avril 2024.

Conformément à l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport a été présenté devant le Conseil communautaire le 17 juin dernier.

L'article L 243-8 du même code précise également que ce rapport doit être présenté par le Maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat.

Josette Porquet précise que la Cour Régionale des Comptes a rendu un rapport avec des recommandations et non des obligations, telles que régularisation des charges de personnel, cesser la pratique d'excédents non ventilés, mettre fin au mandatement des indemnités des élus par la Communauté de Communes Domfront-Tinchebray Interco...

Patrick Hergault demande combien de temps a duré le contrôle, Josette Porquet répond que cela a duré un an où il a fallu apporter les preuves de ce qui a été fait.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Acte la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie sur l'examen de la gestion de la Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco pour les exercices de 2018 à 2022 et des débats qui se sont tenus.

**17. Divers**

Calendrier des prochaines manifestations :

- 13 Juillet : Feu d'artifice avec un départ pour la retraite aux flambeaux à 22 heures place Saint Rémy.
- A partir du 15 août : mise en place d'un parcours historique autour de 25 points d'intérêt.
- 7 septembre : Forum des associations au Colys'haie.
- Concerts - spectacles :
  - 4 octobre Thomas Angelvy
  - 14 novembre Ycare
  - 7 décembre Sheila
  - 1<sup>er</sup> février Jenifer.

La séance est close par Madame le Maire à 21 h 10.

Le secrétaire de séance,

F. ROULLIER

Le Maire,

J. PORQUET

